

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## *Prestations*

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société DRONY auprès de personne physique ou morale, professionnel ou particulier, quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du CLIENT, et notamment ses conditions générales d'achat, et ce concernant les services suivants:

- prises de vues aériennes photographiques et cinématographiques à l'aide d'aéronefs télépilotés,
- Prises de vues au sol photographiques et cinématographiques,
- Montage et animations de films,
- Relevés topographiques, cartographies et modélisation 3D,
- Rédaction de documents,
- Liste non exhaustive,

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées sans délai à tout acheteur qui en fait la demande. Conformément à la réglementation en vigueur, DRONY se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le CLIENT, par l'établissement de conditions de vente particulières. DRONY peut, en outre, être amené à établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les conditions générales de vente catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

DRONY se fait un devoir de modifier ces conditions générales à tout moment, en cas de modification rendue nécessaire par un texte légal, d'évolution technologique ou dès lors qu'il serait nécessaire d'y intégrer de nouveaux services pour ses clients.

## 1- Charte qualité de la mission et du respect de la législation\*

Une charte, destinée aux clients ayant sollicité les services de survols par drone de la société DRONY, qu'ils soient artistiques ou techniques devra être signée par le responsable de la mission. En aucun cas, le télépilote drone en charge de cette dite mission ne pourra déroger aux règles de sécurité ni aux autorisations acquises auprès des autorités compétentes, ni aux protocoles d'accords signés avec les services aéroportuaires.

*\*Cette clause s'applique uniquement aux images aériennes par drone.*

## 2- Références commerciales

Sauf avis contraire, DRONY pourra mentionner son CLIENT dans ses références commerciales.

### 3- Utilisation et crédits photographique & vidéo

L'utilisation de chaque image sur tous les supports imprimés ou elle est utilisée, devra comporter le terme : « Crédit : [www.drony.fr](http://www.drony.fr) ». Sur les supports internet et multimédia (Réseaux sociaux, sites web, application, liste non exhaustive), la même mention devra être inscrite dans les commentaires du post ou en légende d'image sur un site internet.

### 4- Propriété intellectuelle et droits

Les prises de vue de DRONY sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de DRONY sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas le transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés. Leur utilisation est strictement limitée à l'usage prévu dans le devis.

#### 4.1- Droit d'auteur

Les images prises par DRONY sont soumises au droit d'auteur (loi 57-298 du 11 mars 1957 concernant la propriété artistique et loi 85-660 du 3 juillet 1985 loi du 11 mars 1957, codifiées dans le code de la propriété intellectuelle).

Un des principes essentiels du droit d'auteur est que la propriété de l'œuvre est indépendante de la propriété de son support. Sauf en cas de cession des droits d'auteur à son profit, le propriétaire du support n'est jamais propriétaire de l'œuvre. Ainsi, sauf spécification contraire, l'ensemble des images, photographies, films produits par DRONY sont soumis aux droits d'auteurs.

#### 4.2- Droit de représentation

Concernant l'utilisation des images prises par DRONY, DRONY autorise son CLIENT à utiliser, à titre gratuit, des extraits ou l'intégralité des images vidéos tels qu'ils sont fournis par DRONY, pour :

- une durée illimitée
- une diffusion sur des supports numériques (écran d'ordinateur/TV),
- une diffusion externe sur le web

Le droit de représentation intervient pour la durée des droits de l'auteur telle qu'elle est définie par la législation française et à titre non exclusif. Elle intervient pour le monde entier.

En contrepartie, le CLIENT garantit à DRONY le respect de son droit moral. Il s'engage à faire figurer le nom de l'auteur et le titre de son intervention de manière lisible pour toute forme d'exploitation.

#### 4.3- Droit de reproduction et d'adaptation

Toute reproduction par quelque procédé que ce soit des images ou réalisations de DRONY est interdite sans l'achat préalable des droits de reproduction correspondants.

Les droits sont commercialisés avec le fichier numérique de l'image pour un usage tel que défini par le CLIENT qui mentionne lors de la commande le format, le support et le nombre d'exemplaires diffusés. La cession des droits sur une image ou une réalisation n'inclue aucun caractère d'exclusivité sauf mention expresse et en aucun cas la possibilité de cession d'une copie du fichier à des tiers à titre gratuit ou onéreux. La cession de droits n'est acquise par le CLIENT que sous réserve du parfait paiement de ceux-ci et d'une utilisation conforme des images ou réalisations à l'usage défini lors de la commande. DRONY ainsi que les auteurs respectifs des images se réservent le droit de refuser toutes utilisations des vues dans un autre but que privé, sauf mentions contraires. Si un tiers, autre que DRONY, souhaite :

- reproduire l'intervention de l'auteur, par procédé de numérisation, sur tout support d'enregistrement adéquat, existant ou non à la date de signature du contrat,
- reproduire des extraits ou l'intégralité du film tel qu'il est fourni par DRONY, il doit en informer DRONY.

Ainsi, DRONY et l'auteur des images cèdent leurs droits d'auteurs pour la diffusion du projet en cours, mais restent détenteurs des droits d'auteurs pour toutes utilisations exceptionnelles dans un autre projet de ces images et doivent être tenus informés des éventuelles tractations pour la réutilisation des mêmes images au sein d'autres productions, pour lesquelles les parties, DRONY / LES AUTEURS, percevront des droits d'auteurs négociables à chaque réutilisation.

Toute utilisation contraire aux clauses ci-dessus des images ou réalisations de DRONY sans accord préalable donnera lieu à une facturation minimale de 5 fois la valeur des droits correspondants. Afin de pouvoir justifier de la propriété de ses images ou réalisations, DRONY conservera une copie numérique dans le format original dès la fin des opérations de prises de vues, pour une durée de 1 an minimum. En cas de doute sur les droits d'utilisation des vues, toute précision peut être obtenue par mail à l'adresse mail suivante : [contact@drony.fr](mailto:contact@drony.fr).

DRONY se donne le droit d'utiliser les images filmées lors de la prestation.

DRONY se donne le droit de diffuser les films réalisés ou des extraits de films sur son site internet [www.drony.fr](http://www.drony.fr) et ses plateformes vidéo sur Internet (Youtube, Vimeo, Facebook, liste non exhaustive). En cas de refus de la part du CLIENT, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à DRONY motivant son refus de diffusion.

#### 4.4- Droit à l'image

Le CLIENT s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas être filmées, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite la société DRONY.

Il est toutefois préférable de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film et de sa diffusion sur tous supports. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

### 5- Engagement

DRONY accepte la commande dès réception du devis portant la mention « Bon pour accord », la date et la signature du CLIENT, accompagné de l'acompte si demandé. Le CLIENT est alors lié à DRONY mais dispose cependant du délai de rétractation légal. Il dispose également à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ces données. DRONY s'engage à exécuter la prestation selon les indications du CLIENT, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc ....). Si DRONY ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement rendu au CLIENT et aucune pénalité ne pourrait être réclamée par le CLIENT.

### 6- Prix

En contrepartie de la prestation commandée, DRONY percevra le prix mentionné sur le devis ou la facture.

Pour toute prestation, les échéances sont les suivantes :

- À la signature du devis : 30%
- À l'acceptation du produit fini : le solde

Les dépassements de coûts entraînés par une modification du projet ou du calendrier initial demandée par le CLIENT, seront à la charge de celui-ci.

En cas de force majeure (tempête, incendie, grève, accident, liste non exhaustive) entraînant l'impossibilité d'achever la production du film ou de toute autre prestation, les sommes déjà versées à DRONY ne seront pas remboursées.

## 7- Modalités de paiement

Le paiement des produits commandés s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de DRONY ou par virement bancaire à réception de la facture. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## 8- Défaut de paiement et pénalités de retards de paiement par le CLIENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, toute somme non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours [Loi 2008-776 du 04 août 2008 et Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

En complément des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante Euro (40€) due au titre des frais de recouvrement (articles 441- 6, l'alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce) ou sur justificatifs lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises ou de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Dans le cas où la société DRONY devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, des frais de recouvrement seront imputés au mauvais payeur. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée (la clause pénale prévoit des frais de l'ordre de quinze pourcent (15%) du montant TTC de la créance, avec un minimum forfaitaire de trois cent Euro (300€) par créance).

## 9- Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société DRONY.

## 10- Livraison et délai

Les livraisons sont faites principalement par Internet. Si une prestation devait être livrée via La Poste, ce sera aux risques du CLIENT. La livraison aura lieu à l'adresse postale indiquée par le CLIENT. DRONY décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des produits dès lors qu'ils ont quitté ses locaux. Toute contestation doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison. Toutefois, DRONY conserve une copie de chacune de ses réalisations pendant 1 an, permettant en cas de perte ou dégradations lors de la livraison du colis de réaliser une copie, au tarif en vigueur d'une copie sur une clé USB ou de tout autre support numérique.

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif. Les dépassements de délai ne peuvent pas faire l'objet de dommages et intérêts, de retenues, ni d'annulation des commandes en cours.

## 11- Transfert des risques

DRONY se réserve la propriété du projet ou autres produits originaux désignés sur ses documents commerciaux jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Toutefois les risques sont transférés au CLIENT dès la livraison des produits ou l'achèvement d'une prestation de service.

## 12- Conditions d'annulation de la prestation

La ou les date(s) retenue(s) pour les prestations sont convenues d'un commun accord entre DRONY et le CLIENT.

Dans le cas d'une annulation par le CLIENT indépendamment de DRONY, les conditions de dédommagement sont les suivantes :

- 30 % du montant de la prestation si l'annulation intervient plus de 5 jours avant la date et l'heure fixées
- 50% du montant de la prestation si l'annulation intervient entre 2 et 5 jours avant la date et l'heure fixées
- 100% du montant de la prestation si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la prestation. L'annulation d'une prestation peut conduire à son report dans le temps à la convenance du CLIENT.

La prestation de prises de vue aériennes avec drone et les prises de vue en extérieur sont tributaires des conditions météo (vent, pluie, niveau d'ensoleillement), qui sont évolutives. En raison de prévisions de conditions météo défavorables, l'annulation de la prestation se fera d'un commun accord entre DRONY et le CLIENT et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dédommagement.

## 13- Responsabilités et réclamations

La responsabilité de DRONY, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges. Pour toute remise de médias, le CLIENT aura pris le soin de réaliser une copie. Le CLIENT déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias. Toute réclamation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception dans les sept jours calendaires.

## 14- Délai de rétractation

Le client bénéficie d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande pour annuler sa commande. Toute annulation de commande devra se faire par courrier en recommandé avec accusé de réception, la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception devant s'inscrire dans le délai des sept (7) jours de réflexion. En cas d'exercice du droit de rétractation, DRONY s'engage à rembourser au CLIENT les sommes versées hors frais de port dans un délai maximum de trente (30) jours.

## 15- Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Versailles.

Pour la société DRONY  
Jérôme THIERRY – cogérant

**SARL DRONY**  
19 rue La Fontaine  
95240 Corneilles-en-Parisis  
793 718 388 RCS Pontoise  
www.drony.fr - contact@drony.fr

Date, cachet, nom du responsable et signature  
Précédé de la mention « Bon pour accord »

J'ai lu et accepte les CGV